

Sommaire

- **Événements**
Au nom de la terre page 1
- **Relation client**
Enquête nationale de satisfaction :
votre avis nous intéresse page 1
- **Élections**
Quand nos élus animent le territoire page 2
- **Actualité**
La nouvelle Complémentaire Santé Solidaire :
une protection encore plus grande page 3
- **Internet**
La saga "Fallait le dire plus tôt",
une web série à découvrir page 3
Demander une aide au logement en ligne page 3
- **Action Sociale**
L'aide au répit : pour prévenir
l'épuisement professionnel page 4
- **Prévention santé**
32^{ème} édition de la Marche
de la Santé à Jeuxy page 4
Grippe : des modalités
de vaccination simplifiées page 4

Événements

Au nom de la terre



Dans le cadre de son partenariat avec Édouard Bergeon, réalisateur du film "Au nom de la terre", la MSA a organisé une quarantaine d'avant-premières dans toute la France. Les cinémas de Baccarat (54), Marly (57) et Neufchâteau (88), ont accueillis les adhérents MSA Lorraine, les 16 et 17 septembre derniers afin de diffuser la saga familiale du réalisateur, un moment riche en émotion.

Relation client

Enquête nationale de satisfaction : votre avis nous intéresse

La MSA réalise la 8^{ème} enquête nationale de satisfaction ayant pour objet d'évaluer la qualité de ses services et ainsi contribuer à son amélioration.

Un questionnaire a été envoyé à un échantillon de personnes. Si vous l'avez reçu, votre participation est essentielle : elle aidera la MSA à mieux connaître vos attentes.

Retournez le questionnaire avant le 30 novembre à l'aide de l'enveloppe T jointe à l'envoi si vous l'avez reçu par voie postale ou répondez en ligne si vous avez été contacté(e) par courriel.

Les réponses recueillies seront analysées et exploitées tant au niveau national que local.

VOTRE AVIS
NOUS
INTÉRESSE

La réalité du monde agricole

Les invités arrivent peu à peu devant les salles et commencent à s'installer. Lorsque les lumières se sont éteintes, a alors débuté l'histoire de Pierre, agriculteur, interprété par Guillaume Canet. Pierre a 25 ans lorsqu'il rentre du Wyoming pour retrouver Claire, sa fiancée, et reprendre la ferme familiale. 20 ans plus tard, l'exploitation s'est agrandie, la famille aussi. C'est le temps des jours heureux, du moins au début... Les dettes s'accumulent et Pierre s'épuise au travail. Malgré l'amour de sa femme et de ses enfants, il sombre peu à peu... jusqu'à commettre l'irréparable.

À l'issue de la séance, les spectateurs étaient bouleversés. Cette histoire, basée sur celle du père d'Édouard Bergeon, n'est pas seulement une fiction. Elle fait partie de la réalité du monde agricole où un suicide est recensé tous les deux jours.

Des dispositifs proposés pour les personnes en difficulté

Des débats étaient organisés à l'issue de ces projections. L'occasion d'échanger avec le public sur le film, l'histoire de Pierre et les situations rencontrées par les uns et les autres. Ces moments de partages ont également permis à la MSA et aux représentants des chambres d'agriculture de rappeler les dispositifs mis en place pour les personnes en difficultés. Agri'écoute, un numéro accessible de jour comme de nuit (09 69 39 29 19), mais aussi les cellules REAGIR, les formations sentinelles, les séjours ensemble pour repartir, l'aide au répit ou encore la cellule pluridisciplinaire MSA Lorraine... L'essentiel est d'établir un dialogue, de ne pas rester seul et d'alerter lorsque l'on est face à une situation difficile ou à une personne en épuisement.

**Vous êtes dans une situation de détresse psychologique ?
Vous connaissez quelqu'un dans cette situation ?
Parlez-en à nos professionnels**



En 2018, Franklin FRÈRES, délégué MSA, a participé avec Astrid BOGENEZ, salariée agricole et conjointe d'exploitant, à la construction du programme d'accompagnement au numérique : "Un p'tit + pour le net"

J'ai été élu à la MSA l'année précédant mon départ en retraite. Puisque j'allais disposer de temps, pourquoi ne pas en donner un peu à l'organisme qui est garant de ma santé et qui versera ma retraite ? En quelque sorte, renvoyer l'ascenseur.



Je suis aujourd'hui délégué à Ars-sur-Moselle, une commune de 4 500 habitants sur un canton urbain en périphérie de Metz. À l'occasion d'une réunion avec les élus organisée par la MSA, j'ai proposé mes services en tant qu'ancien informaticien. On a fait appel à moi pour participer à la construction et à l'animation d'un module d'accompagnement au numérique.

Il s'agit d'un programme de trois sessions de trois heures, destiné aux seniors.

Aujourd'hui, il faut prendre en main ces nouveaux outils qui donnent accès à de nombreux services et informations. Si dans les villes, il existe des lieux pour accompagner cette évolution, ce n'est pas forcément le cas en territoire rural. Mais plus on est isolé, plus le recours à ces services est nécessaire et pratique. L'idée est de rendre les gens autonomes. Les compétences professionnelles que je pensais perdues vont donc pouvoir être utiles, d'autant que j'ai moi-même animé des formations dans le cadre de mon activité.



Atelier "Un p'tit + pour le Net" - Bouzonville
Les 4, 11 et 18 octobre

En novembre 2018, Nadia JACQUOT, déléguée MSA, présidente de l'échelon local du Canton du Val d'Ajol, a participé à l'organisation de "Vous avez dit retraite !", une action pour donner du sens à sa retraite.

Cette session de préparation à la retraite nous a semblé nécessaire au vu de la méconnaissance du sujet par de nombreux agriculteurs. C'est justement en les écoutant, que j'ai pris conscience du manque d'information, de l'inquiétude, voire de l'indifférence pour certains d'entre-eux quant à l'âge de la retraite qui approche.

13 personnes se sont inscrites et 11 ont participé aux 4 séances organisées en novembre dernier à Xertigny.

Si l'organisation de l'action a été prise en charge par l'animatrice de l'échelon local, travailleur social du secteur, je me suis plus spécifiquement consacrée à faire une large diffusion de l'information autour de moi, afin de sensibiliser et mobiliser les personnes que je savais concernées.

Sur les retours, une grande majorité des personnes présentes n'avait pas encore envisagé de préparer leur prochaine retraite. Il y a eu dans un premier temps, un peu de déstabilisation, qui a été suivi d'une prise de conscience. Chaque fin de séance était suivie d'une collation et les participants ont poursuivi les échanges de la journée. Tous étaient plus à l'aise qu'à l'arrivée et la plupart ont manifesté le souhait d'une journée de rappel d'ici un an.



>>>>>>>> "Retour en images"

Des administrateurs et présidents d'échelons locaux ont co-animés les stands MSA aux couleurs des Élections 2020 à l'occasion des **finales de labours** et de **Stan Élevage 2019**.



La nouvelle Complémentaire Santé Solidaire : une protection encore plus grande

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la nouvelle Complémentaire Santé Solidaire remplace la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Elle est plus protectrice et permet d'avoir accès à une très large gamme de soins sans reste à charge. Elle s'adresse aux personnes aux revenus modestes.



Quels avantages ?

- Vous ne payez pas chez le médecin, à l'hôpital, ni en pharmacie
- Vous ne payez pas non plus, dans la plupart des cas, vos lunettes, vos prothèses dentaires et auditives, et vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants...)
- Votre médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraires, sauf demandes particulières de votre part
- Vous ne payez pas la participation forfaitaire de 1€, ni les franchises médicales

Elle ne coûte rien pour les foyers dont les ressources les rendent actuellement bénéficiaires

de la CMU-C et représente un coût de moins de 1 € par jour et par personne pour les foyers aujourd'hui éligibles à l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS).

Vous bénéficiez actuellement de la CMU-C ou de l'ACS ?

Deux mois avant la fin de votre CMU-C, ou entre deux et quatre mois avant la fin de votre ACS, pour obtenir le renouvellement de vos droits, vous pourrez faire une demande de Complémentaire Santé Solidaire en vous connectant à votre espace privé sur msa.lorraine.fr. Et si vous êtes bénéficiaires du RSA ou de l'ASPA, vous n'aurez aucune démarche à effectuer : votre droit sera renouvelé automatiquement.

La saga "Fallait le dire plus tôt", une web série à découvrir



La web série de la MSA #FallaitLeDirePlusTot est disponible sur la toile !

Vous pouvez y découvrir la variété de l'offre MSA en ligne et notamment le nouveau service de demande unique de retraite. Plus simple d'utilisation, il est valable pour l'ensemble de vos régimes !

+ Pour visionner "Et clic, ma demande de retraite", rendez-vous sur : msatv.msa.fr/fallait-le-dire-plus-tot/

Demander une aide au logement en ligne

Votre MSA peut vous aider à être mieux logé et à réduire vos dépenses de logement.



Pouvez-vous bénéficier d'une aide pour payer votre loyer ? Faites votre demande d'aide au logement en ligne depuis Mon espace privé.

Ce service intègre une estimation du montant que vous pourrez recevoir.

Depuis 2016, pour toute demande ou renouvellement d'aide au logement, une déclaration de patrimoine est obligatoire et à réaliser en ligne grâce au service "Déclaration de patrimoine".

Mots mêlés - Élections MSA 2020



- Délégué
- Territoire
- Relais
- Représentant
- Voter
- Mutualisme
- Démocratie
- Solidarité
- Responsabilité
- Engagements
- Actions
- Administrateur
- MSA
- Accompagner

L'aide au répit : pour prévenir l'épuisement professionnel

Pour aider les exploitants agricoles et les salariés de la production en situation d'épuisement professionnel, la MSA propose un dispositif d'accompagnement social. Il permet d'être accompagné vers des moments de répit pour permettre de souffler (aide au remplacement, accès aux soins...).



L'aide au répit s'adresse à tous les agriculteurs et salariés de la production en situation d'épuisement professionnel :

- exploitant agricole,
- chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, quel que soit le secteur de production,
- salarié d'une structure de production/transformation (coopératives) d'un secteur d'activité exposé aux crises agricoles.

Deux leviers d'actions sont mobilisés :

- pour les exploitants agricoles, l'aide au répit permet de bénéficier d'un financement pour se faire remplacer sur son exploitation. L'intervention d'un service de remplacement est financée durant 7 jours avec un renouvellement possible selon les situations. En cas d'indisponibilité du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.
- après une évaluation sociale de chaque situation, le travailleur social de votre MSA propose un plan d'action personnalisé qui peut prendre la forme d'actions de prévention et d'accompagnement au répit pour les salariés et non-salariés qui permettent

d'agir sur le syndrome de l'épuisement, et encourager la prise de recul : aides au départ en vacances, "séjours-répit", temps de loisirs ; groupes de paroles, consultations psychologiques, séances de sophrologie ; Séjour ensemble pour repartir, Parcours confiance, etc.

Bon à savoir Qu'est-ce que l'épuisement professionnel ?

L'épuisement professionnel (ou burn-out) se traduit par un état d'épuisement à la fois émotionnel, physique et psychique.

Il a pour conséquence une dégradation du rapport au travail à travers trois dimensions :

- l'épuisement émotionnel,
- le cynisme vis-à-vis du travail
- et la diminution de l'accomplissement personnel au travail.

32^{ème} édition de la Marche de la Santé à Jeuxy

Plus de 3 000 marcheurs ont participé ce dimanche 1er septembre 2019 à la marche de la santé organisée chaque année par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Vosges.

Présente sur le pôle santé, l'équipe Prévention Santé de la MSA Lorraine a animé un stand sur le thème «Mangez sain, Mangez malin». L'objectif était de faire connaître des repères simples pour une alimentation saine et équilibrée.

Grippe : des modalités de vaccination simplifiées

Comme tous les ans, il est vivement conseillé à certaines catégories de personnes de se faire vacciner contre la grippe saisonnière, pour éviter des complications sévères qui peuvent être fatales. Cette année, les modalités de vaccination pour les adultes éligibles sont simplifiées.

Toutes les personnes de 18 ans et plus pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée, peuvent désormais directement retirer leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de la MSA ou de l'Assurance Maladie. Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire. À noter que pour les personnes de moins de 18 ans, la prescription médicale reste indispensable.

Jusqu'au 31 janvier 2020, votre MSA prend en charge le vaccin contre la grippe des personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que celles atteintes de certaines maladies.



LA MSA RECRUTE
1800 collaborateurs par an.
Rejoignez-nous !



Testez votre MSA compatibilité sur jerejoinslamsa.fr